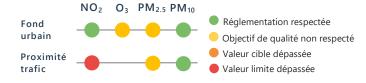


surveiller, prévoir, informer pour agir sur la qualité de l'air en Occitanie

## Évaluation de la qualité de l'air en 2024 sur le territoire de **Béziers-Méditerranée**

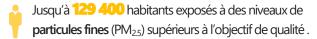
SYNTHÈSE ANNUELLE

## Situation réglementaire



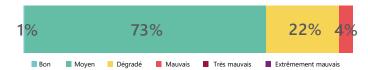
## Exposition chronique de la population

Jusqu'à **200** habitants exposés à des niveaux de **dioxyde d'azote** (NO<sub>2</sub>) supérieurs à la valeur limite.

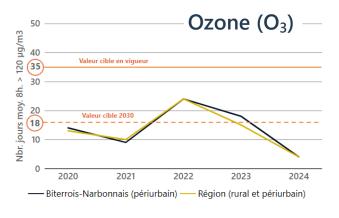


1 201 900 habitants exposés à des niveaux d'ozone (O<sub>3</sub>) supérieurs à l'objectif de qualité dans l'Hérault.

## Indices de qualité de l'air en 2024



## Évolution pluriannuelle des concentrations



## Qualité de l'air sur le territoire

Sur le territoire de Béziers-Méditerranée, les dernières données disponibles mettent en évidence une forte diminution des émissions des principaux polluants. Les rejets de gaz à effet de serre sont en hausse, cette augmentation est principalement imputable à l'intensification du trafic routier.

Certains secteurs, limités aux abords de grands axes de circulation, restent exposés à des niveaux de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) supérieurs à la valeur limite en vigueur. Tout les habitants pourraient être touchés par des concentrations de particules fines (PM<sub>2.5</sub>) ne respectant pas l'objectif de qualité. Comme sur la majeure partie de la région, la population est également exposée à des niveaux d'ozone supérieurs à l'objectif de qualité pour la protection de la santé.

La mise en œuvre de la nouvelle directive européenne s'accompagne d'une évolution des valeurs réglementaires. Les enjeux qu'elle soulève se traduisent notamment par des modifications du dispositif d'évaluation, la production d'indicateurs complémentaires (comme les Cartes d'Impact Sanitaire) ou la prise en compte d'intervalles de confiance.



## Nombre d'épisodes de pollution

TOTAL	0	4	3	6	8
PM <sub>10</sub>	0	2	1	4	8
O <sub>3</sub>	0	2	2	2	0
	2020	2021	2022	2023	2024

Toutes les infos sur la qualité de l'air dans l'agglomération sont à retrouver sur notre site



## Les sources de pollution



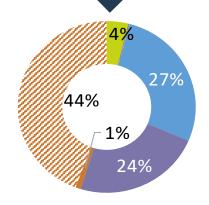


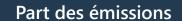
PARTICULES EN SUSPENSION INFÉRIEURES À 10 MICROMÈTRES PM<sub>2.5</sub>

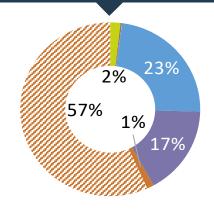
PARTICULES FINES INFÉRIEURES À 2,5 MICROMÈTRES NOx

**OXYDES D'AZOTE** 

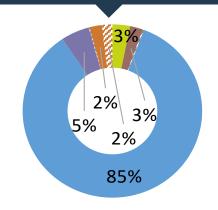
## Part des émissions







Part des émissions



Évolution 2021 -> 2022



Évolution 2021 -> 2022



Évolution 2021 -> 2022



## Émissions / Habitant



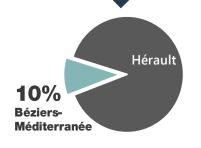
Émissions / Habitant



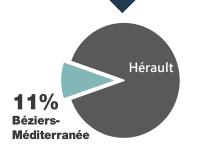
Émissions / Habitant



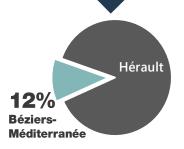
## Part du territoire



Part du territoire

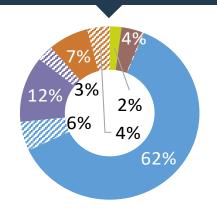


Part du territoire





## Part des émissions



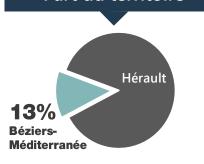
## Évolution 2021 -> 2022



## Émissions / Habitant



## Part du territoire



## **Principaux leviers d'actions**

## Les transports



-1% de  $NO_x$  et +8% de GES émis par les transports.

La diminution tendancielle des quantités d'oxydes d'azote rejetées s'explique par le renouvellement progressif du parc roulant vers des motorisations moins émettrices alors que la hausse des émissions de gaz à effet de serre est une conséquence de la forte augmentation des kilomètres parcourus sur l'agglomération (+6,8%) et du recul de la part des motorisations Diesel au profit de l'essence.

## Le résidentiel



1-13% de particules  $PM_{2.5}$  et  $PM_{10}$  émis par le résidentiel.

Nous notons en 2022 une forte baisse des émissions de particules par le secteur résidentiel car les conditions météorologiques peu rigoureuses de la saison hivernale ont limité les besoins en chauffage. Le chauffage au bois est à l'origine de l'essentiel des particules émises sur l'agglomération, les quantités rejetées peuvent évoluer fortement d'une année sur l'autre. Ces observations sont applicables aux émissions de gaz à effet de serre dont la baisse est également importante entre 2021 et 2022.

## L'industrie et le traitement des déchets



-2% de  $PM_{10}$  émis par l'industrie.

Les activités industrielles sont la troisième source anthropique de particules en suspension (PM<sub>10</sub>) sur l'agglomération. La baisse relevée est en partie liée au recul de l'activité du BTP qui s'observe sur l'ensemble de la région.

## Pour bien comprendre

Émissions et concentrations de polluants, ce n'est pas la même chose



Les **émissions de polluants** correspondent aux quantités de polluants produites et rejetées par les activités humaines. Elles sont exprimées le plus souvent en kilogrammes ou tonnes par an.



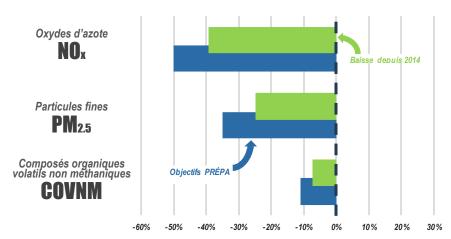
Les **concentrations de polluants** caractérisent la qualité de interagir entre eux. Elles s'expriment généralement en microgrammes par mètre cube (μg/m³).

De quoi se compose un polluant? Quel est son impact sur notre santé ou sur l'environnement?

Consultez les réponses sur notre site internet : www.atmo-occitanie.org

## Émissions de polluants atmosphériques et objectifs PRÉPA

Évolution des émissions de polluants atmosphériques en 2022 par rapport à 2014





Le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA), adopté en 2017 et révisé en 2022, fixe des objectifs de réduction des émissions des principaux polluants à l'horizon 2030. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire.

Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 2014 prise en référence.

## Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2022?

Oxydes d'azote NOx

0UI

Particules fines PM<sub>2.5</sub>

OUI

Ammoniac

NON

Dioxyde de soufre **\$0**<sub>2</sub>

**OUI** 

Les émissions évaluées en 2022 pour le territoire sont inférieures de 19 % à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.

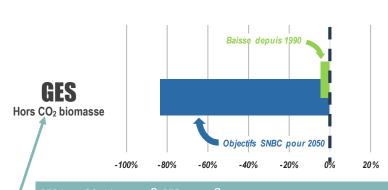
Les émissions évaluées en 2022 pour le territoire sont **inférieures** de 17 % à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.

Les émissions évaluées en 2022 pour le territoire sont **supérieures de 23 %** à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA. L'agriculture et les installations de traitement de déchets (compostage, eaux usées...) sont les principales sources d'ammoniac. La transposition des objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes à l'échelle locale ne peut se faire précisément pour ce polluant en raison d'absence de données d'activité détaillées pour le territoire.

Les émissions évaluées en 2022 pour le territoire sont **inférieures de 67 %** à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA. Les émissions de dioxyde de soufre sont liées à plusieurs sources, notamment industrielles. Les variations dans les quantités émises déclarées peuvent fortement impacter la tendance constatée. Les quantités de SO<sub>2</sub> émises ne présentent pas d'enjeux particuliers sur ce territoire.

## Émissions de Gaz à effet de serre et objectifs SNBC

Évolution des émissions de gaz à effet de serre en 2022 par rapport à 1990



SNBC ?

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), révisée en 2020, définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire. Toutes les évaluations sont réalisées conformément aux modalités SNBC (Scope 1, hors GES biomasse). Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 1990 prise en référence.

GES hors CO<sub>2</sub> biomasse? GES totaux?

Les émissions de gaz à effet de serre dit « hors CO<sub>2</sub> biomasse » sont constituées de l'ensemble des émissions de GES (GES totaux) desquelles l'on déduit les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la décomposition ou de la combustion de matières organiques. Le CO<sub>2</sub> émis lors de la combustion de granules de bois, d'éthanol ou de biogaz par exemple n'est donc pas pris en compte pour le calcul des GES hors CO<sub>2</sub> biomasse. Ces combustibles, entre autres, sont considérés « carboneutres ».

Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2022 ?

GES
Hors CO<sub>2</sub> biomasse

NON

Les émissions de gaz à effet de serre évaluées en 2022 pour le territoire sont **supérieures** de 31 % à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par la SNBC.

Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie - ATMO\_IRS\_V8\_2008\_2022

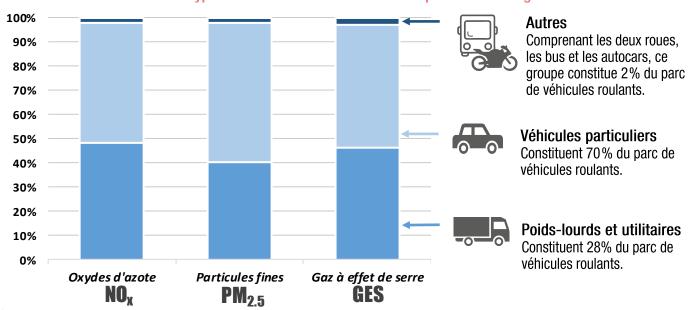
## **Zoom sur le transport routier**

Évolution des kilomètres parcourus sur le territoire

Évolution 2021 -> 2022



Contribution des différentes types de véhicules aux émissions de polluants et de gaz à effet de serre



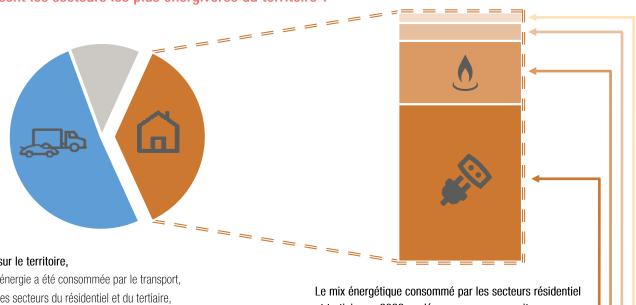
## Zoom sur la consommation énergétique



**Évolution 2021 -> 2022** 



Quels sont les secteurs les plus énergivores du territoire ?



En 2022 sur le territoire,

51 % de l'énergie a été consommée par le transport,

37 % par les secteurs du résidentiel et du tertiaire,

12 % par l'industrie, le traitement des déchets ou l'agriculture.

et tertiaire en 2022 se décompose comme suit :

63 % d'électricité:

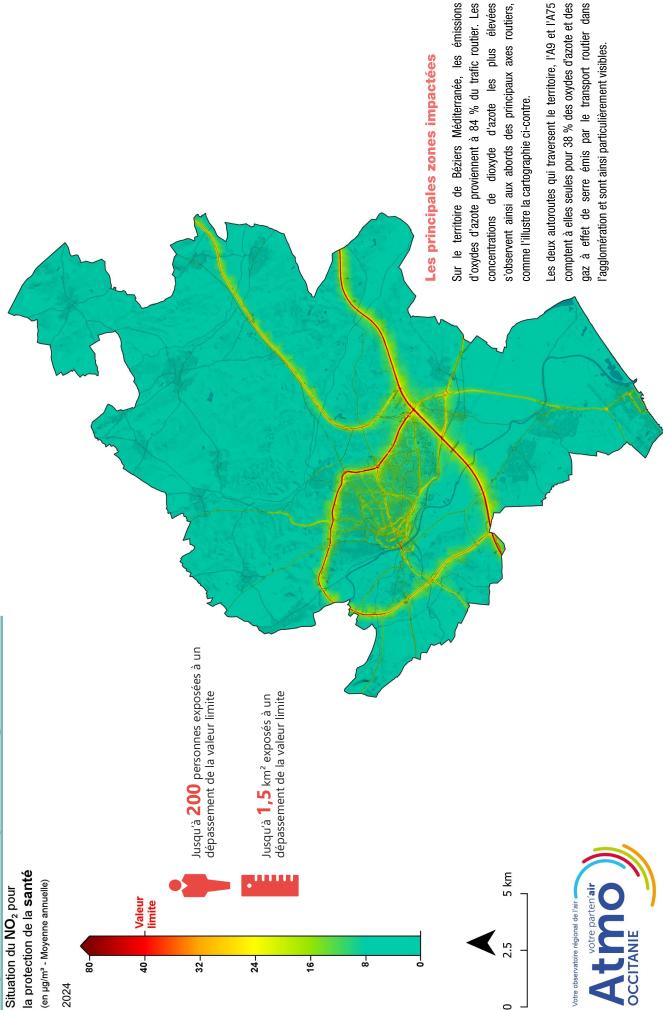
25 % de gaz naturel;

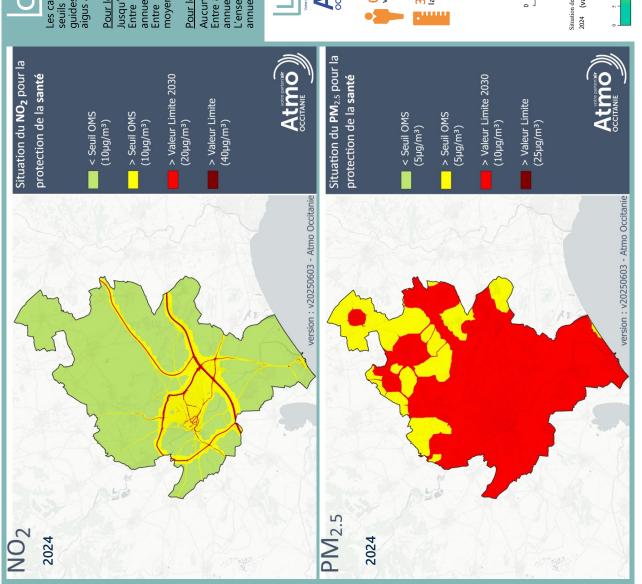
7% de bois et déchets assimilés;

4% de pétrole ou de gaz de pétrole liquéfié;

1 % de chaleur urbaine via les réseaux de chaleur.

# L'exposition chronique au dioxyde d'azote





## Cartes d'impact sanitaire

Les cartes d'impact sanitaire apportent une information sur la situation du territoire par rapport aux seuils réglementaires en vigueur, à ceux qui devront être respectés avant 2030 ainsi qu'aux valeurs guides OMS. Elles permettent de mieux visualiser les secteurs où les enjeux sanitaires sont les plus aigus au regard de l'état actuel des connaissances scientifiques.

## Pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en 2024 :

Jusqu'à 200 habitants exposés au-delà de la valeur limite (>40 µg/m³ en moyenne annuelle). Entre 3 300 et 5 250 habitants exposés au-delà de la valeur limite 2030 (>20 µg/m³ en moyenne annuelle).

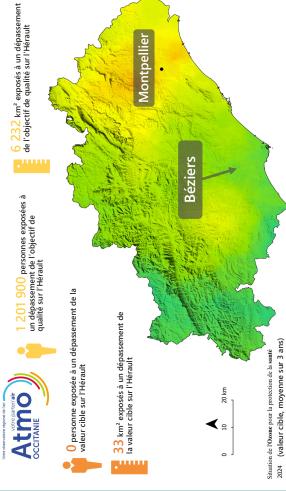
Entre 60'200 et 76'750 habitants du territoire exposés au-delà du seuil OMS (>10 μg/m³ en moyenne annuelle)

## Pour les **particules fines** (PM<sub>2.5</sub>) en 2024 :

Aucun habitant exposé au-delà de la valeur limite (>25 µg/m³ en moyenne annuelle). Entre 89 000 et 129 400 habitants exposés au-delà de la valeur limite 2030 (>10 µg/m³ en moyenne annuelle).

L'ensemble des habitants du territoire exposés au-delà du seuil OMS (>5  $\mu g/m^3$  en moyenne annuelle)

## L'exposition chronique à l'ozone



leur cible, moyenne sur 3 ans)

Les pr

Les pr

Les cond

10 15 20 25 50 Les cond

favorisé I

Nove de jours > 120 μg/m² sur 8 heures

toutefois

## Les principales zones impactées

Les conditions météorologiques de l'été 2024 n'ont pas favorisé la formation d'ozone. L'objectif de qualité n'est toutefois pas respecté sur Béziers-Méditerranée, comme sur le reste de l'Hérault.



## Pour aller plus loin, en 2024

- Accompagnement de l'agglomération dans le suivi de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

  Un rapport complet permettant un suivi des émissions polluantes sur l'agglomération et présentant les enjeux en termes de qualité de l'air a été présenté aux acteurs locaux et publié sur notre site internet. En 2025 ce travail sera actualisé avec les données les plus récentes disponibles (2022) :

  État des lieux des émissions polluantes et analyse des secteurs à enjeux, 2021
- Évaluation du suivi des odeurs dans l'environnement de l'ISDND de Saint-Jean de Libron
  Depuis plusieurs années, de nombreux signalements de mauvaises odeurs sont effectués par les riverains de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Jean de Libron. Dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée, Atmo Occitanie effectue la surveillance des nuisances odorantes autour de l'ISDND de Saint-Jean de Libron. Ce document présente le bilan du suivi de la gêne olfactive autour de l'ISDND sur l'année 2024.

  ISDND de Saint-Jean de Libron : Évaluation du suivi des odeurs, 2024
- ⇒ Évaluation de la qualité de l'air dans l'environnement de l'incinérateur de la station d'épuration de Béziers

  Dans le cadre d'une surveillance pérenne autour de la station d'épuration de Béziers, Atmo Occitanie suit chaque année l'état de la qualité de l'air dans l'environnement de l'incinérateur des boues d'épuration suite à sa mise en service. Le dispositif de surveillance en 2024 comporte des mesures de retombées atmosphériques au printemps, ainsi qu'une modélisation des polluants émis par l'incinérateur.

  Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée : Évaluation de la qualité de l'air dans l'environnement de l'incinérateur de la station d'épuration de Béziers, 2024

## autres études :



Carrière de Vendres : Suivi des retombées de poussières, 2024



Verrerie de Béziers OI : Suivi des retombées de poussières, 2023

## Perspectives 2025



Renouveler la convention avec Béziers Méditerranée pour poursuivre l'accompagnement dans le cadre de la mise en place d'un plan d'action qualité de l'air imposé par la Loi d'Orientation des Mobilités.

- Actualiser les cartographies de concentrations. Mise à disposition pour la première fois de Cartes Stratégiques Air (CSA) et des Cartes d'Impact Sanitaire (CIS). Poursuivre l'accompagnement du PCAET avec mise à disposition des indicateurs d'émissions actualisées, d'un rapport d'expertise et d'une synthèse territoriale.
- ⇒ Poursuivre des mesures pérennes du dioxyde d'azote sur une dizaine de sites couvrant l'ensemble de l'agglomération. Ces relevés réalisés par analyseurs passifs permettent de garantir la qualité des cartographies de concentration.

## Valeurs réglementaires 2024

### 35 jours de dépassement Année civile 50 μq/m<sup>3</sup> Particules autorisés par année civile en suspension Année civile 40 μg/m<sup>3</sup> Moyenne de diamètre < 10 micromètres 30 μα/m<sup>3</sup> Année civile Movenne Année civile 25 μg/m<sup>3</sup> Movenne Particules en suspension Année civile 20 μg/m<sup>3</sup> Moyenne de diamètre < 2,5 micromètres Année civile $10 \mu g/m^3$ 18 heures de dépassement autorisées par année civile Année civile 200 μg/m<sup>3</sup> Dioxyde Année civile 40 μq/m<sup>3</sup> Movenne d'azote 30 μq/m³ (Nox) Année civile Moyenne Moyenne glissante<sup>[2]</sup> à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans 120 μg/m<sup>3</sup> 120 ua/m<sup>3</sup> Moyenne glissante<sup>(1)</sup> Du 01/05 18 000 μg/ Valeur par heure en AO40<sup>(3)</sup> au 31/07 en moyenne calculée sur 5 ans

### μg/m³ = microgramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT40, exprimé en µg/m³ par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.

## Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

### Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

### Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

## Seuil de déclenchement des épisodes de pollution

DO111111	77 (0.5	PÉRIODE	VALEUD	1100E DE 0110H
POLLUANT	TYPE	PERIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 micromètres	<b>(</b>	24h	80 μg/m³	Moyenne journalière
		24h	50 μg/m³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		24h	50 μg/m³	Moyenne journalière
Dioxyde d'azote	<b>(</b>	3h consécutives	400 μg/m³	Moyenne horaire
		Horaire	200 μg/m³	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours consécutifs
		Horaire	200 μg/m³	Moyenne horaire
Ozone		Horaire	180 μg/m³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		3h consécutives	240 μg/m³	Moyenne horaire
		3h consécutives	300 μg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
		Horaire	360 μg/m³	Moyenne horaire
		Horaire	180 μg/m³	Moyenne horaire

Les procédures en cas de dépassement des seuils sont déclenchées selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements des seuils d'information et d'alerte.

## Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

## Seuil de recommandation et d'information

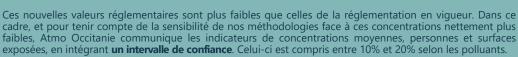
Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées,

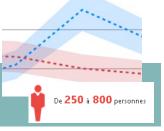
enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et à partir duquel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

## Les seuils réglementaires évoluent, nos méthodes aussi



Prenant en compte le renforcement des connaissances sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique, l'OMS a proposé en 2021 de nouvelles valeurs guides. Sans s'y aligner entièrement, la directive européenne sur la qualité de l'air adoptée en 2024 a intégré des seuils significativement abaissés par rapport à la précédente réglementation européenne (voir schéma ci-dessous) et sera prochainement intégrée dans le droit français.









## ATMO OCCITANIE, VOTRE OBSERVATOIRE DE L'AIR

## Quelles sont nos valeurs?

Indépendance : notre gouvernance répartit de façon équitable les pouvoirs au sein de notre Conseil d'Administration, composé de quatre collèges : l'État, collectivités, activités émettrices, associations et personnes qualifiées.

Transparence : tous les rapports et études sont mis à disposition du public sur notre site internet

Compétence, efficacité, expertise : L'Observatoire est agréé par les services de l'État : nos travaux sont expertisés et audités par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air, le référent technique national du Ministère.

## Abonnez-vous gratuitement sur notre site internet

- Pour être informé de la qualité de l'air dans votre commune,
- pour être alerté en cas d'épisode de pollution,
- pour connaître les actualités d'Atmo Occitanie.

## Les missions d'Atmo Occitanie

Surveiller la qualité de l'air 24h/24 en région Un dispositif régional d'une cinquantaine de sites de mesures combiné à des outils de simulation informatique permet de modéliser les rejets de polluants dans l'air.



## Prévoir la qualité de l'air

Au quotidien une prévision de la qualité de l'air sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain est réalisée.



## Informer au quotidien/en cas d'épisode de pollution

les citoyens, médias, autorités et collectivités en diffusant ses prévisions et les indices qualité de l'air par commune.

Accompagner les décideurs, acteurs locaux Les évaluations menées sont mises en place au travers de conventions pluriannuelles de partenariat avec ses adhérents afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

## Conditions de diffusion

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessible sur notre site internet.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphique, tableaux,...) doit obligatoirement faire référence à Atmo Occitanie. Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure. Atmo Occitanie n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

## **Nous contacter**

09.69.36.89.53

34470 PÉROLS

Agence de Toulouse 10 bis chemin des Capelles





